

Notre sécu

Marianne COUDROY, FOF-BRETAGNE

Notre pays a fait le choix de se doter d'une Sécurité Sociale, qui veille sur nous tout au long de notre vie. C'est en connaissant mieux son fonctionnement à toute épreuve, ses principes, que nous pourrons la défendre quand elle est mise une fois de plus en danger.

Ambroise CROIZAT (1901-1951) : rappel historique

Ouvrier métallurgiste, dirigeant de la Fédération CGT des métaux, député communiste puis ministre du travail de 1945 à 1947. Il est le seul ministre du travail ayant connu l'usine. Son parcours personnel a fait de lui un responsable politique extrêmement attentif au bien commun, au bien-être des travailleurs et à celui de la population. Avec l'engagement des militants CGT de tout le pays qui se sont mobilisés de façon extrêmement efficace pendant 7 mois consécutifs, il met en place la Sécurité Sociale. L'Histoire n'a injustement retenu que le nom de Pierre LAROQUE, son directeur de cabinet, effaçant ainsi le nom de celui qui, à l'égal des grands hommes (Victor HUGO en est un bel exemple), eut des funérailles nationales en 1952.

Nos Cotisations-Nos Prestations : acronymes

URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales. Une par département. Elles reçoivent les versements des employeurs correspondants aux cotisations prélevées sur les salaires des travailleurs.

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale. Elle rassemble les sommes perçues par les URSSAF.

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations. Cette banque publique, contrôlée par l'État, reçoit les cotisations de la Sécu pour financer le logement social, les prêts aux collectivités, etc.

CAF : Caisse d'Allocations Familiales. Elle verse les prestations aux assujettis.

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Elle rembourse les dépenses maladies aux personnes, aux établissements et aux professionnels.

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail. Elle verse les pensions de retraite.

Notre sécu

Égalitaire

Égalitaire, car elle ne fait pas de discriminations de sexe, d'âge, d'origine ou encore de moyens financiers. Imaginons le cas d'une greffe de foie : seule compte la prescription médicale et non les moyens financiers du patient. Sinon seuls les plus aisés pourraient se soigner.

C'est à cela qu'elle doit son efficacité : personne n'est exclu. Elle a contribué à l'augmentation de l'espérance de vie et elle inspire de nombreux pays dont les USA (Obamacare).

Son coût de fonctionnement est extrêmement bas : environ 2 % des cotisations versées. À mettre en regard des 20 % des primes réglées aux complémentaires santé (mutuelles, assurances) servant à leurs dépenses publicitaires et à la rémunération de leurs actionnaires.

Malheureusement des brèches ont été organisées : les dépassements d'honoraires, les déserts médicaux, la casse des hôpitaux publics, etc.

Solidaire

Le premier principe est la solidarité : tout le monde cotise pour tout le monde. Nos cotisations ne sont pas entre les mains des financiers et ne subissent pas la spéculation (*on comprend que certains ne supportent pas qu'elles leur échappent !*).

Universelle

Elle est obligatoire, protégeant ainsi l'ensemble de la population. C'est en s'appuyant sur l'ensemble qu'on a les moyens de prendre en charge chacun lorsqu'il en a besoin.

Les 500 milliards de la Sécu :

Un déficit très faible et un budget plus grand que celui de l'Etat.

Aujourd'hui, le prélèvement de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) complète pour environ 20 % le financement de la Sécu. Il consiste en un prélèvement sur les rémunérations et certains revenus financiers.

La Sécu attaquée

Les français ont montré leur attachement à la Sécurité Sociale. Mais depuis sa création, la finance s'attaque à notre Sécu. Les banques et les assurances font des profits sans avoir pour vocation comme la Sécurité Sociale « le bien-être de tous les citoyens ».

Aujourd'hui, elles persistent et veulent transférer la Sécurité Sociale aux mutuelles et assurances, instaurant ainsi une individualisation de la protection sociale : ce serait le chacun pour soi. Les cotisations pour les assurances et les complémentaires santé sont individualisées, selon l'âge et les risques de santé des adhérents. Les remboursements varient selon le contrat que l'adhérent a pu souscrire.

Ainsi, dès les années 80, le reste à payer par les patients (médicaments non remboursés, ticket modérateur, forfait hospitalier) a contraint les assurés à souscrire une complémentaire santé. En 2016, elles deviennent obligatoires dans toutes les entreprises. Elles favorisent les dépassements d'honoraires pratiqués par plus des trois quarts des cabinets médicaux.

Les multinationales propriétaires des cliniques privées font du profit sur notre santé en reversant des dividendes conséquents à leurs actionnaires, alors que l'hôpital public délivre des soins adaptés sans se préoccuper de bénéfice.

À l'origine, la Sécurité Sociale était gérée majoritairement par les travailleurs. Les cotisations (participations patronales et salariales dont le taux est stable) sont prélevées « selon nos moyens » et reversées directement pour nous soigner, pour la famille, la vieillesse, la retraite, de façon solidaire, égalitaire et universelle. C'est un salaire « différé, mutualisé » et non une « charge » sociale.

La baisse annoncée des cotisations maladie et chômage des salariés compensée par une augmentation de la CSG (pour 60 % des retraités) aura des conséquences :

- Faire passer les recettes de la Sécu du système de la cotisation à la logique de l'impôt (inégalitaire car les riches savent y échapper, et instable car soumis à la loi de finance annuelle).
- Donner plus de légitimité à une gestion par l'État de la Sécurité Sociale, alors qu'elle devrait revenir aux représentants des salariés et des usagers pour des choix allant dans le sens de l'intérêt commun.

Le « trou abyssal de la Sécurité Sociale » !

Pendant des années vous avez entendu les télévisions, les radios et les journaux vous répéter cette expression. Mais les journalistes et la poignée d'experts qui orientent les débats, s'ils en ont quelques fois dit le montant (environ 10 milliards), ne l'ont jamais rapproché des sommes annuellement concernées. C'est pourtant la seule manière d'apprécier l'importance d'un (soi-disant) déficit qui n'a pas de sens en lui-même.

Alors livrons-nous à l'exercice : sachant que les sommes gérées dans l'année par la Sécu sont de l'ordre de 500 milliards d'euros, quel pourcentage le déficit représente-t-il ? - 2 % de l'activité annuelle.

Pour qu'il soit parlant, appliquons ce chiffre à un salaire de 2000 €. Le salarié aurait donc un découvert à la banque, en fin de mois, de 40 € (2 % de 2000 €). Est-ce abyssal ? Évidemment non. Nul ne songerait à vendre sa voiture pour le combler, n'est-ce pas ?

Mais on nous dit qu'il faut vendre la maison, que la Sécu n'est pas viable !

Et si l'on ajoute que les cotisations non réglées par les employeurs représentent environ 15 milliards, le constat est simple : la Sécu ne connaît pas de difficultés financières !

On se rappellera alors utilement du proverbe : « Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage ». Appliqué à la Sécu, cela donne : « ceux qui veulent l'argent de la Sécu disent qu'il faut changer le système ! »

Une Sécurité Sociale qui rembourse à 100 %, c'est possible ! Mieux, ça existe en FRANCE pour les 2,9 millions d'habitants d'ALSACE MOSELLE. Et ça fonctionne sans déficit !

Sources : Textes du collectif rennais « Les jours heureux » contact@lesjoursheureuxrennes.fr
Film « La Sociale » de Gilles PERRET.